



AVIS DE PROMULGATION

Règlements 598-16

Le Conseil municipal de la ville de Saint-Raymond a adopté à sa séance ordinaire du 9 mai 2016, le règlement suivant :

↳ **Règlement 598-16** *Règlement modifiant le Règlement 432-09 Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

Le présent règlement entrera en vigueur à la date de publication d'un avis à cet effet dans la *Gazette officielle du Québec* par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné ce 10 mai 2016.

La greffière,

Chantal Plamondon